



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 026 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 8 octobre 2009

Président

M. David Sweet

Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 8 octobre 2009

•(0905)

[Traduction]

Le président (M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamorough—Westdale, PCC)): Je voulais attendre encore quelques minutes, mais nous devons prendre en considération le départ imminent de M. Sullivan qui doit nous quitter à 9 h 50 pour une autre réunion. Donc, nous devons faire bon usage du temps que nous avons.

Je voudrais souhaiter tout spécialement la bienvenue à M. Murphy. J'ai siégé au Comité des comptes publics, habituellement sous sa présidence. Je me réjouis donc de vous voir ici, monsieur Murphy.

Je suis également heureux de vous voir, monsieur le secrétaire parlementaire.

Sans plus tarder, je vais permettre à M. Sullivan de commencer.

Au cours de notre séance d'aujourd'hui, nous devons nous occuper surtout de découvrir ce que les parlementaires peuvent faire pour soutenir les activités d'ACC, et M. Sullivan expliquera également en détail ce qu'Anciens Combattants Canada fera pour raviver le Souvenir à l'occasion du jour du Souvenir.

Les témoins qui devaient comparaître après M. Sullivan n'ont pas pu venir aujourd'hui. Notre séance sera donc écourtée. Ils pourront comparaître à notre retour de la semaine de relâche.

Monsieur Sullivan, veuillez commencer votre déclaration liminaire.

M. Derek Sullivan (directeur général, Direction générale du programme Le Canada se souvient, ministère des Anciens Combattants): Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme le président l'a mentionné, je voulais vous fournir quelques renseignements ou précisions supplémentaires concernant une des questions qui a été soulevée, il y a trois semaines, lorsque nous avons discuté du jour du Souvenir en tant que jour férié.

Une des choses que je ne suis pas certain d'avoir expliquée clairement à ce moment-là, c'est que le 11 novembre est un jour férié pour tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale. Cela a été stipulé dans la Loi instituant des jours de fête légale, et j'en ai une copie que je pourrais remettre au greffier si vous le voulez. Donc, pour ce qui est du gouvernement fédéral et des industries sous réglementation fédérale, cette journée est actuellement un jour férié. Dans 7 des 10 provinces, ainsi que dans les 3 territoires, cette journée est également un jour férié; en Ontario et au Québec, ce n'est pas le cas; et il ne reste plus qu'à parler de la Nouvelle-Écosse qui traite cette journée un peu différemment. Celle-ci interdit certaines activités commerciales, mais le 11 novembre n'est pas un jour férié dans cette province.

J'espère que cela clarifie un peu le statut de la journée du 11 novembre.

Je répondrai aux questions à ce sujet plus tard, si cela vous convient, monsieur le président?

Le président: Veuillez poursuivre, monsieur Sullivan.

M. Derek Sullivan: L'autre question soulevée au cours de la dernière séance, à propos de laquelle j'ai promis d'assurer un suivi et d'obtenir des renseignements supplémentaires, concerne la capsule produite pour la Semaine des anciens combattants et sa campagne de publicité de cette année. On m'a demandé si elle serait également disponible en DVD. La réponse est oui; elle sera disponible en DVD. Nous avons élaboré un plan pour sa distribution partout au pays. Ainsi, les groupes communautaires et divers autres groupes répartis dans tout le pays en recevront une copie. Aux députés qui aimeraient se procurer une copie de la capsule, nous pouvons également leur faire parvenir un DVD.

Maintenant que j'ai terminé de faire le suivi de certaines des questions soulevées la dernière fois, je pensais en dire un peu plus sur ce que les parlementaires pourraient faire pour contribuer à la promotion des activités organisées à l'occasion de la Semaine des anciens combattants et du jour du Souvenir. Le ministère et le ministre fournissent un certain nombre de choses aux parlementaires, dont un dépliant d'information et un article sur le Web qu'ils peuvent utiliser s'ils le jugent approprié.

Cette année, nous avons également publié un article dans un dépliant d'information et sur le Web au sujet de la campagne d'Italie. Nous soulignons, cette année, le 65^e anniversaire de cette campagne, qui s'est déroulée de juillet 1943 à février 1945. Les activités offertes partout au pays, auxquelles nous participons cette année dans le cadre de la Semaine des anciens combattants, mettront l'accent sur cette campagne et, comme je pense l'avoir mentionné la dernière fois, peu de temps après la semaine, un événement aura lieu à l'étranger pour commémorer les sacrifices auxquels les Canadiens ont consenti au cours de la campagne d'Italie.

Les députés reçoivent également un exemplaire de la trousse de ressources pédagogiques pour la Semaine des anciens combattants. Toute promotion de ces ressources que vous pourriez faire dans vos circonscriptions afin de veiller à ce que les enseignants et les groupes communautaires sachent qu'elles existent nous aiderait énormément. Bien que ces ressources soient envoyées aux écoles, elles ne parviennent pas nécessairement à tous les gens au sein des écoles et de la collectivité qui pourraient s'en servir pour informer les jeunes et les faire participer aux activités entourant le jour du Souvenir. Toute promotion nous aiderait énormément.

En outre, les parlementaires ont tendance à connaître les personnes qui dirigent les activités dans leur collectivité, et ils peuvent les encourager à assumer un rôle de chef de file relativement aux activités du Souvenir, en coordonnant les membres de la collectivité, qu'il s'agisse de groupes de jeunes ou d'autres groupes, et en les incitant à organiser des activités auxquelles les gens participeraient, en particulier en se portant à la rencontre des jeunes vétérans et des jeunes membres du système scolaire et des groupes communautaires, comme les Grands Frères, les Grandes Soeurs et les Scouts. Nous travaillons déjà avec toutes ces organisations, mais nous ne refuserions pas que vous nous aidiez à les convaincre de prendre véritablement une part active aux activités du Souvenir.

Nous possédons un calendrier d'activités en ligne qui est accessible à longueur d'année et qui énumère les activités du Souvenir et les autres événements dont Anciens Combattants est informé. Le calendrier n'est pas uniquement à la disposition du ministère. Les membres du grand public peuvent également y télécharger leur activités et leurs cérémonies tout au long de l'année. Toutefois, c'est pendant cette période-ci de l'année que le calendrier est le plus chargé, et l'année dernière, en 2008, 320 activités ont été affichées dans le calendrier en ligne à l'occasion de la Semaine des anciens combattants.

C'est un service qu'un nombre croissant de groupes communautaires utilisent actuellement pour promouvoir leurs activités et pour que les gens dans leur collectivité en soient informés. En fait, les 320 activités affichées l'année dernière représentaient une hausse de 45 p. 100, et le service continue de croître cette année. La semaine dernière, 55 événements organisés dans le cadre de la Semaine des anciens combattants avaient déjà été affichés, et de nouvelles activités sont ajoutées tous les jours. Par conséquent, nous accueillerions avec plaisir toute contribution à la promotion de ce service.

● (0910)

La semaine prochaine, soit le 14 octobre, nous ajouterons une nouvelle fonction au système. Il s'agit d'une fonction de géocartographie. Les gens peuvent entrer leur code postal et obtenir toutes les activités offertes dans leur collectivité, compte tenu des événements les plus rapprochés de leur code postal. Ainsi, leurs recherches en seront, une fois de plus, facilitées. Comme vous pouvez l'imaginer, cette base de données comprend beaucoup d'événements, et cette fonction permettra à l'utilisateur de limiter plus aisément sa recherche à une région précise.

Une des choses que je pense avoir mentionnée la dernière fois, c'est que, souvent, les anciens combattants des temps modernes, les anciens combattants moins âgés, ne se considèrent pas comme tels. En outre, bon nombre de membres du grand public ne les considèrent pas comme tels. C'est probablement l'une des plus importantes sphères d'activité dans laquelle les parlementaires, en tant que chefs de file de leur collectivité, pourraient nous aider — en encourageant ces anciens combattants moins âgés à se considérer comme des membres de la communauté des anciens combattants, et en incitant également le grand public, en général, et les groupes communautaires, en particulier, à les inclure dans les activités commémoratives qu'ils organisent et à les faire participer, non pas en tant que membres de l'auditoire, mais en tant que membres du groupe auquel on rend hommage. C'est l'une des plus importantes sphères d'activité auxquelles nous devrions réellement consacrer toutes nos énergies. Si nous, les membres d'Anciens Combattants, et les parlementaires continuons de mettre l'accent là-dessus, cela aidera grandement les Canadiens à mieux comprendre la contribu-

tion qu'apportent les Forces canadiennes d'après-guerre et les sacrifices auxquels elles consentent.

De plus, j'encouragerais tous les parlementaires à en parler aux gens de leur collectivité, lorsqu'ils prononcent des discours ou lorsque d'autres occasions se présentent. Si vous mentionnez le Souvenir dans vos remarques, cela incitera les gens à prendre une part active à ce processus, au lieu de simplement jouer un rôle passif. Le Souvenir ne se limite pas au 11 novembre; il doit avoir lieu toute l'année. Si vous pouviez en parler dans toutes vos activités, ou du moins dans autant d'activités que possible, cela aussi nous aiderait énormément.

Anciens Combattants participera à des activités qui auront lieu d'un bout à l'autre du pays. Nos employés qui travaillent dans les bureaux régionaux collaborent avec des groupes communautaires partout au pays, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve ainsi que dans tout le Nord. Les cérémonies du Souvenir proprement dites sont organisées par la Légion royale canadienne dans presque toutes les collectivités, y compris la cérémonie nationale qui a lieu ici, à Ottawa, au Monument commémoratif de guerre du Canada. C'est la Légion royale canadienne qui l'organise au nom du gouvernement du Canada et ce, depuis les années 1930.

Dans certaines collectivités, les sections locales de la légion ont fermé leurs portes ou ne sont pas suffisamment actives pour organiser des cérémonies dans le cadre du jour du Souvenir. Dans ces cas-là, ce sont habituellement les municipalités ou d'autres groupes communautaires qui prennent l'initiative de les organiser. Mais, dans la grande majorité des collectivités du pays, c'est la Légion royale canadienne qui organise la cérémonie du 11 novembre proprement dite.

En ce qui concerne les autres activités offertes à l'occasion de la Semaine des anciens combattants, il y en a habituellement à peu près 200, sans compter les cérémonies du 11 novembre. Certains groupes communautaires communiquent avec Anciens Combattants pour obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de partenariat d'action communautaire. Ce fonds nous permet d'apporter un grand soutien à divers groupes situés partout au pays. Mais, en plus de cela, bon nombre de groupes n'ont pas besoin de contributions financières pour organiser des activités du Souvenir. Souvent, ils cherchent simplement des conseils, du matériel et un soutien logistique. Nous offrons également ces services partout au pays.

● (0915)

Je pourrais également suggérer aux parlementaires qu'ils encouragent les gens à consulter le site Web d'Anciens Combattants et à communiquer avec les bureaux du ministère disséminés dans tout le pays s'ils ont besoin d'aide pour entreprendre, gérer ou mener des activités du Souvenir.

Voilà ce que je peux suggérer, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Sullivan.

Il nous reste moins de 40 minutes, car M. Sullivan doit partir à 9 h 50 pour se rendre à une autre réunion. Même si je pars du principe que certains membres pourraient n'avoir aucune question à poser, cela ne nous laisse tout de même pas beaucoup de temps. Si le comité est d'accord, je vais limiter immédiatement les séries de questions à quatre minutes. Ainsi, tous ceux qui veulent poser une question auront la chance de le faire.

Nous commençons par le Parti libéral. Monsieur Andrews

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Merci, David.

J'ai seulement une question. Elle n'est pas vraiment liée au Souvenir — bien qu'elle le soit en quelque sorte. Nous en avons discuté brièvement au cours d'une autre séance du comité.

Dans le domaine où nous travaillons, où qui que ce soit travaille, il est important de connaître son auditoire et de communiquer avec lui, avec les anciens combattants. Cela rejoint vos observations à propos des anciens combattants des temps modernes. Le ministère ne possède pas de listes — vous avez dit que le gouvernement ne dressait pas de listes de gens —, mais peut-être est-ce une chose que nous devrions envisager sérieusement. Le ministère des Anciens Combattants devrait peut-être posséder une liste de personnes avec lesquelles il peut communiquer rapidement.

Comme vous l'avez mentionné, les anciens combattants des temps modernes n'ont pas vraiment l'impression d'en être. Votre ministère ne possède pas réellement de listes d'anciens combattants, quels qu'ils soient, parce qu'on ne l'y autorise pas. Devrions-nous discuter de la possibilité d'accorder à votre ministère le droit de dresser des listes d'anciens combattants afin que nous et les employés du ministère puissions communiquer directement avec les anciens combattants lorsque nous organisons des activités du Souvenir, lorsque nous voulons demeurer en communication avec eux, ou lorsque nous voulons diffuser des communiqués?

Je sais que vous faites de votre mieux, mais je pense que, dans bien des cas, ce sont eux qui communiquent avec vous, et non l'inverse. C'est une politique du gouvernement, ou d'un de ses groupes, qui vous empêche de dresser des listes. Devrions-nous discuter de la possibilité d'autoriser le ministère à dresser une liste d'anciens combattants?

M. Derek Sullivan: Nous avons plusieurs moyens de communiquer avec les anciens combattants. Pour joindre le plus grand nombre de personnes, nous utilisons notre bulletin de nouvelles intitulé *Salut!*, auquel sont abonnés environ 250 000 anciens combattants et, dans certains cas, des survivants qui reçoivent des prestations, avec qui nous avons communiqué et qui ont accepté de nous fournir leur adresse afin de recevoir le bulletin de nouvelles.

Deux cent cinquante mille anciens combattants reçoivent *Salut!*, mais vous avez raison, ce n'est pas leur nombre total. À l'heure actuelle, il y a probablement de 700 000 à 800 000 anciens combattants vivant au Canada.

Nous avons discuté de la possibilité de dresser une liste nominative des anciens combattants, mais cela serait très coûteux et difficile. Bien entendu, nous aurions à relever le pari continu de la tenir à jour lorsque les gens déménagent, changent leurs coordonnées et, bien sûr, s'éteignent. Mais, nous avons parlé d'essayer de la dresser aux fins de divers programmes offerts par le ministère.

En plus de *Salut!*, nous disposons de certains moyens de communiquer avec les anciens combattants. Chacun de nos bureaux locaux responsables du programme Le Canada se souvient, au fur et à mesure qu'il fait affaire avec des anciens combattants, dresse des listes de gens qui aimeraient que nous communiquions avec eux lorsque nous organisons des cérémonies. Il est clair qu'ici à Ottawa, nous possédons une longue liste d'anciens combattants. Nous savons quand et où ils ont servi de sorte que, lorsque nous organisons des événements pour commémorer certains anniversaires, nous sommes en mesure d'inviter les anciens combattants qui ont participé à cette bataille ou à cette campagne et, en particulier, de les informer des événements qui ont lieu au Monument commémoratif de guerre du Canada.

Mais, c'est un défi.

● (0920)

M. Scott Andrews: En effet. Je crois qu'il y a environ un demi-million d'anciens combattants dont nous n'avons pas entendu parler. Ce n'est pas qu'ils passent entre les mailles du filet; simplement, aucun mécanisme ne nous permet de connaître leur existence et de communiquer de manière proactive avec eux.

Est-ce que l'argent constitue le principal facteur à cet égard?

M. Derek Sullivan: Non, je ne crois pas, car plusieurs éléments entrent en jeu. Il faut avoir un motif précis pour réunir de l'information sur les Canadiens, et le gouvernement n'a pas coutume de dresser de liste de tous anciens combattants.

Le président: Je vous remercie, messieurs Sullivan et Andrews.

Nous passons maintenant au Bloc québécois. Monsieur Gaudet, s'il vous plaît, quatre minutes.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Sullivan.

Des budgets sont-ils alloués pour le 11 novembre, dont pourraient bénéficier les légions ou les amicales des vétérans? Y a-t-il des budgets pour faire un *show* — pardonnez-moi l'expression —, pour impliquer les gens? C'est bien beau de dire qu'on va faire une parade, mais les gens se contentent de nous regarder par la fenêtre lorsqu'on passe. Il me semble que ce serait bon d'avoir un rassemblement le soir du 11 novembre. Y a-t-il des budgets spéciaux pour ça?

[Traduction]

M. Derek Sullivan: Nous avons un budget pour le programme « Le Canada se souvient », qui couvre toutes les activités de l'année. Ce budget n'est pas affecté à des journées ou des anniversaires en particulier; il s'agit d'un budget d'ensemble. Il existe un programme qui fournit de l'aide aux groupes communautaires qui organisent des activités commémoratives. Ici encore, les fonds ne sont pas affectés à la Semaine des anciens combattants et aux autres activités qui ont lieu au cours de l'année; il couvre l'ensemble de l'année.

C'est la Légion royale canadienne qui s'occupe principalement des cérémonies de commémoration du 11 novembre. L'organisme a explicitement demandé à ses directions et ses bureaux de commandement provinciaux du pays de ne pas s'adresser au gouvernement fédéral en vue d'organiser les cérémonies du 11 novembre.

À la même période l'an dernier, le président de la Direction générale nationale de la Légion royale canadienne a écrit à toutes les directions pour leur indiquer que les cérémonies du 11 novembre relevaient de la responsabilité de la Légion et constituaient l'un des piliers de son mandat; elles ne devaient donc pas demander d'aide financière au gouvernement fédéral pour organiser des activités relevant de leur mandat de base.

Nous n'affectons pas un budget distinct ou spécifique aux cérémonies du 11 novembre. Nous avons prévu un budget pour le programme commémoratif, et nous sommes toujours là pour aider les groupes communautaires à organiser leurs activités.

• (0925)

[Français]

M. Roger Gaudet: Je suis obligé d'accepter votre réponse, mais, pour ma part, elle ne me satisfait pas. À un moment donné, le gouvernement donnait de l'argent pour des festivals. Parfois, il pouvait y avoir cinq festivals dans une même région, et les cinq recevaient des fonds.

Je ne suggère pas qu'il en donne à toutes les légions canadiennes, mais il pourrait au moins en donner à une ou deux par province. Présentement, tout se fait individuellement, et ce sont seulement les gens de la place qui s'y rendent, mais les autres n'en savent rien.

Je ne sais pas ce que vous pensez de mon opinion, mais en tout cas...

[Traduction]

M. Derek Sullivan: Nous offrons du financement pour les activités commémoratives tout au long de l'année. C'est la Légion royale canadienne qui a demandé à ses directions de ne pas s'adresser à nous pour les cérémonies du 11 novembre parce que ces activités font partie de leurs fonctions de base.

Nous pouvons toutefois aider financièrement des groupes. Le financement de projets commémoratifs communautaires n'a pas changé et nous pouvons prêter main forte aux groupes communautaires. Si certains sont prêts à organiser des activités commémoratives, peu importe la région du pays, nous serons enchantés de travailler avec eux, de les appuyer financièrement et de leur fournir du matériel, des conseils et du soutien logistique.

Le président: Merci, monsieur Gaudet.

M. Stoffer a maintenant la parole pour quatre minutes.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur, de comparaître aujourd'hui.

Quel rôle le ministère des Anciens Combattants joue-t-il dans le cadre des programmes commémoratifs sur les réserves des premières nations? Je pose cette question parce que même si nous tenons une magnifique cérémonie à Ottawa pour commémorer le jour du Souvenir, on voit bien peu de couronnes au superbe cénotaphe autochtone — si c'est la bonne façon de l'appeler — situé à deux pas de là pour souligner la contribution des premières nations, même si j'en ai aperçu quelque-unes il y a quelques années. Que faites-vous pour aider les réserves des premières nations du pays à préparer les cérémonies du jour du Souvenir?

M. Derek Sullivan: Tout d'abord, sachez que la principale cérémonie qui se tient chaque année au Monument des anciens combattants autochtones, qui se trouve sur la rue Elgin au parc de la Confédération, a lieu en juin à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones, qui donne habituellement lieu à d'importantes activités.

On compte au pays plus de 6 000 cénotaphes et monuments soulignant les services et le sacrifice des Canadiens en temps de guerre. Comme on ne peut tenir de cérémonies à tous ces monuments à chaque jour du Souvenir, la plupart des collectivités tiennent habituellement des activités importantes à certains d'entre eux, et les autres servent de rappels silencieux des services et du sacrifice de ces Canadiens tout au long de l'année. À Ottawa, où ont lieu de nombreuses activités, la plus importante cérémonie se déroule au Monument commémoratif de guerre du Canada, à environ trois pâtés de maison plus loin sur la rue Elgin. Et vous avez parfaitement raison: je ne crois pas qu'il y ait de cérémonie officielle au Monument des anciens combattants autochtones le 11 novembre.

Pour ce qui est des autres collectivités, notre personnel en poste dans les diverses régions reste en rapport avec communautés autochtones dans le cadre de notre programme « Le Canada se souvient ». Nous sommes toutefois ravis de voir qu'un certain nombre de groupes et de communautés autochtones organisent également des activités commémoratives, comme en témoigne l'augmentation du nombre de demandes que reçoit depuis quelques années le Fonds de partenariat communautaire pour des activités soulignant la contribution des anciens combattants autochtones au pays. Ces groupes ont bien sûr reçu du soutien, et l'on a observé une augmentation substantielle au cours des ans.

Nous collaborons également avec trois organisations nationales d'anciens combattants autochtones, soit l'Association nationale des anciens combattants autochtones, l'Association des anciens combattants des premières nations et l'Association des anciens combattants métis. Nous les faisons participer à nos activités à l'étranger, comme vous vous en rappellerez probablement, monsieur Stoffer.

En outre, ces organisations nationales nous permettent de rester en rapport avec leurs groupes provinciaux et territoriaux pour leur offrir du soutien s'ils le souhaitent.

• (0930)

Le président: Merci, monsieur Stoffer.

Nous passons maintenant au Parti conservateur. M. Kerr a la parole pour quatre minutes.

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue. Je suis heureux de vous revoir, monsieur Sullivan.

J'aimerais aborder quelques questions, mais je voudrais mettre l'accent sur les jeunes anciens combattants, car je crois qu'à bien des égards, c'est là que se situe notre principal défi, et cela rejoint un peu les propos de M. Andrews. Nous ne pouvons dresser la liste de ces jeunes, parce que bon nombre d'entre eux ne veulent pas que l'on connaisse leur identité et les ajoute simplement à une liste. Ils ne veulent pas qu'on sache qui ils sont. Ce problème continue d'être un défi bien réel. D'après ce que j'ai pu voir lorsque nous en avons rencontré, le ministère agit assez rapidement lorsqu'ils sont prêts à se faire connaître. Par contre, lorsqu'ils souhaitent rester dans l'ombre, ils agissent un peu comme la Légion à l'occasion du jour du Souvenir; ils ne veulent pas que le gouvernement s'en mêle. C'est très clair.

Mais discutons un peu des jeunes anciens combattants, car la situation est frustrante, tant pour eux que pour quiconque s'intéresse à la question, c'est-à-dire nous tous ici présents et, je crois, la plupart des Canadiens. Il s'agit d'un groupe distinct des anciens combattants âgés qui désire être reconnu comme tel par la Légion. Je sais que vous discutez présentement avec eux ou leurs représentants. Que constatez-vous? Selon vous, que cherchent-ils? Comment pouvons-nous les aider et modifier notre approche pour les faire sortir de leur coquille ou pour les rejoindre?

M. Derek Sullivan: Voilà une excellente question. Et vous avez parfaitement raison: nous avons tenu des groupes de discussion avec de jeunes anciens combattants pour savoir quelle reconnaissance ils attendent à l'égard de leur personne et leurs services.

Leur situation n'est pas la même. Dans bien des cas, ils pensent, du moins initialement, que le service qu'ils ont rendu est un peu différent. Lorsqu'on leur demande s'ils se considèrent comme des anciens combattants, nombreux sont ceux qui répondent par la négative, une réponse grandement attribuable à la déférence et au respect qu'ils éprouvent envers les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale. Ils admettent que leur vécu est différent. Cependant, lorsqu'on leur demande quelles sont les caractéristiques d'un ancien combattant, ils constatent, en répondant, que leurs services et ceux rendus par les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale sont les mêmes.

Il y a également eu une période au cours de laquelle un grand nombre d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée ne croyaient pas que les soldats et les anciens combattants moins âgés des Forces armées canadiennes avaient rendu des mêmes services qu'eux. Cette situation a changé, et les organisations d'anciens combattants, la Légion, les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada et d'autres regroupements accueillent maintenant les jeunes anciens combattants à bras ouverts et les incluent dans leurs activités.

Pour ce qui est de notre approche, principalement en ce qui concerne les anciens combattants de 40 ans et moins, nous employons des moyens différents pour tenter de les rejoindre d'une manière qui ne toucherait peut-être pas les anciens combattants plus âgés. Par exemple, dans le cadre de la campagne de cette année, nous utilisons des outils de réseautage social, comme Facebook, YouTube, Twitter and Flickr, pour rejoindre ceux qui utilisent ces technologies pour communiquer et répandre les nouvelles parmi leurs pairs. Nous travaillons également avec des stations de vidéoclips, comme MuchMusic et son équivalent francophone, Musique Plus, qui diffuseront de l'information dans les semaines précédant le jour du Souvenir et qui ont accepté de diffuser une programmation sous le thème des anciens combattants à l'occasion du 11 novembre.

Nous cherchons donc à rejoindre les jeunes, que ce soit parmi les anciens combattants ou le grand public, là où ils se trouvent en utilisant des moyens qui correspondent à leur réalité. Nous tentons d'offrir les activités commémoratives aux Canadiens là où ils se trouvent, plutôt que de leur demander de se déplacer là où se déroulent traditionnellement les cérémonies commémoratives.

Nous tirons également partie des outils de réseautage social pour encourager les jeunes à créer leurs propres messages sur Facebook et YouTube, car ce qu'ils font peut être plus pertinents que les activités d'initiative gouvernementale. Nous ciblons également des segments précis du public canadien en misant sur les intérêts des jeunes anciens combattants, en collaborant notamment avec la Ligue canadienne de football et d'autres industries sportives. Au cours de la Semaine des anciens combattants, on tiendra des activités en partenariat avec des équipes de la Ligue nationale de hockey, la Ligue de hockey junior majeur du Québec et d'autres ligues de hockey junior du pays.

Nous nous efforçons donc de rejoindre les jeunes anciens combattants pour les inclure à toutes les activités auxquelles nous participons, que ce soient celles que nous organisons ou celles que nous mettons en oeuvre en collaboration avec des groupes communautaires, au cours desquelles nous faisons jouer notre influence pour veiller à ce que les jeunes anciens combattants soient inclus également.

• (0935)

Le président: Je vous remercie, monsieur Sullivan.

J'avoue être impressionné que vous utilisiez déjà Twitter. C'est excellent.

Place maintenant à Mme Sgro, pour quatre minutes.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Je dirai rapidement, Derek, que je suis ravie de vous revoir. Je vous prie d'excuser mon retard, mais j'ai un conflit d'horaire qui risque de perdurer.

Lorsque vous dites qu'il y a environ 700 000 à 800 000 anciens combattants avec lesquels nous ne communiquons pas nécessairement beaucoup, ces propos nous rappellent ce qui s'est dit au sujet des efforts qu'il faut déployer pour que ces personnes ne finissent pas dans la rue. Nous connaissons leurs années de service, et on pourrait croire qu'il existe un moyen de constituer une base de données pour pouvoir, dans une certaine mesure, savoir où ils sont. Tôt ou tard, ils peuvent se prévaloir de certains services qu'ils ont peut-être oubliés, et le simple fait de recevoir chaque année une lettre du ministère des Anciens Combattants pourrait donner le coup de pouce qu'il faut à une personne en détresse.

Je sais qu'il est très difficile d'assurer le suivi et que le ministère de la Défense nationale a probablement un rôle à jouer, mais est-ce que les deux ministères collaborent actuellement afin d'établir une base de données plus solide?

M. Derek Sullivan: Je n'ai pas entendu parler de discussions à ce sujet, mais je pourrais m'informer et vous en reparler. J'ignore si pour l'instant, on discute de la question ou procède à une analyse.

L'hon. Judy Sgro: Pour faire suite à vos observations sur le programme « Le Canada se souvient », sachez que depuis que vous nous en avez parlé lors votre dernière comparution, j'ai pris le temps de diffuser toutes sortes d'informations dans diverses écoles et institutions de ma circonscription afin d'inciter les gens à agir. J'ai obtenu un certain succès, et certaines de nos écoles organisent des activités. C'est un bon pas en avant.

Rien de tout cela ne serait arrivé si vous n'aviez pas parlé du programme « Le Canada se souvient » et de toutes les possibilités qu'il nous offre. Je n'ai peut-être pas réussi à organiser des activités dans les 36 écoles, mais certaines d'entre elles se sont montrées intéressées, et je prendrai part à de nombreuses activités au cours de la Semaine des anciens combattants.

Je vous remercie de nous avoir informés. Vous accomplissez un excellent travail.

M. Derek Sullivan: Je vous remercie de votre appui.

Le président: Merci.

Il reste deux minutes, messieurs Murphy ou Andrews.

M. Scott Andrews: Non, nous n'avons plus rien à ajouter.

Le président: Nous passons maintenant à M. McColeman, du Parti conservateur, pour quatre minutes.

M. Phil McColeman (Brant, PCC): J'ai quelques questions à vous poser.

Vous avez parlé plus tôt du documentaire sur DVD qui a été produit. Comment pouvons-nous le procurer, monsieur Sullivan? Pouvons-nous en obtenir des copies?

M. Derek Sullivan: Je crois que normalement, les demandes de parlementaires passent par le cabinet du ministre. Nous pourrions procéder ainsi dans votre cas. C'est probablement la manière la plus efficace d'obtenir le DVD.

Les trousse de matériel didactique et les autres outils offerts, que nous avons fait parvenir à vos bureaux, comprennent de l'information pour commander en gros. Il y a également une ligne sans frais, ainsi qu'un service de commande en ligne.

Le DVD est un peu différent, parce qu'il n'est généralement pas distribué à grande échelle au public. On le trouve sur notre site Web et également à la télévision. Il apparaîtra à plusieurs endroits, comme des parties de la Ligne nationale de hockey du 10 novembre. Dans le cas du DVD, il est probablement préférable de s'adresser au cabinet du ministre.

• (0940)

Le président: Merci, monsieur McColeman.

Il reste trois minutes au Parti conservateur. Est-ce que quelqu'un a d'autres questions?

Allez-y, monsieur Lobb.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Ma question concerne les installations de soins à longue durée pour les aînés. Y a-t-il des initiatives ou des projets destinés aux maisons de soins infirmiers ou aux centres de soins de longue durée?

M. Derek Sullivan: Nos bureaux de district déploient beaucoup d'efforts afin d'organiser des activités à l'intention des établissements de soins hébergeant des anciens combattants. La plupart de ces centres organisent des activités, et plusieurs reçoivent du soutien ou du matériel du ministère des Anciens Combattants, qui les aident également à assurer les soins à long terme des anciens combattants. Ces institutions communiquent régulièrement avec le personnel du ministère en poste dans les établissements pour rester en rapport avec les anciens combattants et veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits. Grâce à ce contact régulier, ces derniers connaissent les services que peut leur offrir le ministère des Anciens Combattants. Dans bien des cas, notre personnel aide à organiser les activités. À l'Hôpital Sainte-Anne de Montréal, on propose certainement beaucoup d'activités commémoratives.

M. Ben Lobb: La Semaine des anciens combattants est conçue pour les étudiants et les éducateurs. Bien sûr, chaque année, on veut en connaître l'efficacité. Comment le message se passe-t-il dans les écoles? Nous savons que l'éducation est du domaine provincial et territorial. Avez-vous des moyens de mesurer l'efficacité du programme? Les ministres de l'Éducation provinciaux vous montrent-ils d'une manière ou d'une autre s'ils appuient l'initiative ou non et pourquoi? Avez-vous des informations sur lesquelles vous baser?

M. Derek Sullivan: Nous en avons pas mal.

Comme vous le savez, nous fournissons du matériel pédagogique aux écoles. Au point de départ, nous dressons la liste des commandes envoyées par les enseignants, et c'est un bon indice de ce qu'ils pensent de ce matériel, parce que nous ne leur envoyons pas en bloc s'ils ne le demandent pas. Ils doivent le commander. Puis, dans chaque trousse que nous envoyons aux enseignants, nous mettons un formulaire d'évaluation. Nous recevons un nombre impressionnant d'évaluations remplies, et je dis impressionnant parce qu'il y a bien des gens qui n'ont bien sûr pas le temps de les remplir et de nous les renvoyer, mais beaucoup le font. L'écho que nous recevons, c'est que notre matériel s'est grandement amélioré par rapport à il y a quelques années, et les réactions des enseignants sont très positives sur l'efficacité du contenu.

Nous travaillons aussi avec les ministres provinciaux de l'Éducation, qui établissent les programmes scolaires canadiens, bien sûr, et quand nous concevons notre matériel pédagogique pour les écoles, nous nous assurons qu'il répond aux principaux critères

provinciaux. Nous demandons que nos outils reçoivent la certification de matériel d'apprentissage de base — c'est notre rêve — ou de matériel de soutien pédagogique officiel approuvé par les ministres provinciaux de l'Éducation. Dans bien des cas, nous réussissons à les faire reconnaître officiellement par les ministres provinciaux de l'Éducation ou même à les rendre obligatoires dans les écoles.

Le président: Merci, monsieur Lobb et monsieur Sullivan.

Monsieur André, voulez-vous poser une question? Il nous reste quelques minutes.

[Français]

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Je trouve votre programmation très intéressante.

Ma question va dans le sens de celle mon collègue M. Gaudet. Pour rejoindre davantage les vétérans, comme cela a été souligné par d'autres collègues, serait-il possible de décentraliser davantage une partie des budgets et des activités pour que les communautés qui ont des vétérans, qu'elles soient rurales ou urbaines, puissent s'approprier davantage l'activité reliée au jour du Souvenir?

Par exemple, j'ai longtemps été impliqué dans plusieurs organismes, tables et regroupements de concertation, au fil des années. Et quelquefois, dans le domaine de la santé, on mettait 2 000 \$ ou 3 000 \$ sur une table, et les gens se mobilisaient, se regroupaient et organisaient des activités, par exemple des activités de sensibilisation en matière de santé mentale, etc.

Vous comprenez ce que je veux dire? Une certaine mobilisation se fait parfois en stimulant un peu les communautés locales, et cela pourrait avoir des retombées très intéressantes, à mon avis.

J'aimerais vous entendre à ce sujet.

• (0945)

[Traduction]

M. Derek Sullivan: En fait, nous décentralisons les dépenses pour le jour du Souvenir de bien des façons. Premièrement, nous avons des bureaux Le Canada se souvient un peu partout au pays. Au Québec, il y en a un à Montréal qui travaille avec les bureaux régionaux de Québec et d'ailleurs dans la province pour la coordination des activités des Anciens combattants.

Pour ce qui est de faire participer directement les groupes communautaires, c'est exactement le but de notre Fonds de partenariat d'action communautaire. Vous avez totalement raison que les groupes communautaires peuvent faire des miracles, souvent avec très peu d'aide du gouvernement. Le Fonds de partenariat d'action communautaire aide ces petits groupes. Parfois, les contributions qu'ils demandent ne dépassent pas 300 \$ ou 400 \$ et atteignent parfois 2 000 \$ ou 4 000 \$, pour des activités de commémoration locales.

Nous avons aussi un programme connexe, le Programme de restauration de cénotaphes et de monuments. Comme je l'ai mentionné, il y a plus de 6 000 cénotaphes et monuments au Canada. Parfois, une communauté n'a besoin que d'un petit peu d'aide pour leur redonner leur lustre original. Parfois, le défi est simplement trop grand ou trop décourageant pour une petite communauté, et ce programme permet de financer jusqu'à 50 p. 100 des coûts de restauration des cénotaphes et des monuments, jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Nous disposons d'environ 2,2 millions de dollars pour ces deux programmes. Le ministère ne peut pas les utiliser pour ses propres activités, c'est un fonds réservé pour les groupes communautaires et les organismes à but non lucratif du pays.

La réponse des communautés est excellente, tant pour les cénotaphes que pour les activités de commémoration locales. Ce sont deux parties extrêmement importantes du programme. Le Fonds de partenariat d'action communautaire existe depuis 2001 et celui sur la restauration des cénotaphes, depuis 2005.

Le président: Je vous remercie, monsieur Sullivan et monsieur André.

Je me suis engagé à vous laisser 10 minutes pour vous rendre à votre prochaine réunion. Je pense qu'il nous reste deux minutes de grâce pour vous, monsieur Sullivan. Je vous remercie infiniment de votre présence parmi nous encore une fois et je vous remercie de nous rappeler ce que nous pouvons faire. Mme Sgro nous a montré, avec les mesures qu'elle prend, que vos appels ne tombent pas dans l'oreille de sourds. Nous vous sommes reconnaissants de mettre ces ressources à notre disposition.

Nous allons maintenant vous laisser aller à votre prochaine réunion.

M. Derek Sullivan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Chers collègues, je vais être bref.

Nous allons nous revoir le mardi après la semaine passée dans nos circonscriptions. Nous allons recevoir des fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada, qui vont faire le point sur l'évolution de la nouvelle charte des anciens combattants et nous faire part de leurs recommandations pour la suite des choses.

Jeudi, en deuxième heure, nous allons accueillir les témoins que nous étions censés entendre aujourd'hui et qui représenteront le nouveau regroupement issu de la fusion Historica-Institut Dominion. Nous allons ensuite déterminer le reste de nos activités en fonction des suggestions des membres, bien sûr.

Je vais demander à notre greffier de vous distribuer un rapport que nous avons rédigé à la 39^e législature au sujet de syndrome de stress

post-traumatique. Mme Sgro l'a déjà fait parvenir au comité en plus d'une lettre qui m'est adressée, en ma qualité de président, à propos d'articles publiés dans le *Toronto Star* et de préoccupations que partage Mme Sgro concernant le traitement que reçoivent les anciens combattants de retour d'Afghanistan. Je tiens donc à vous remettre un exemplaire de cette étude réalisée à la dernière législature. Bien sûr, M. Gaudet la connaît déjà très bien, puisqu'il faisait déjà partie du comité à l'époque. Ce rapport vous donnera à tous une bonne idée de ce qui a été fait jusqu'ici, et vous pourrez ensuite mieux sélectionner les témoins que vous voulez entendre et l'orientation que vous voulez donner à notre étude. Cela ne se veut rien de plus, ce n'est qu'une ressource pour vous.

Madame Sgro.

● (0950)

L'hon. Judy Sgro: J'ajouterais, monsieur le président, que vous avez aussi reçu une demande de ma part et au nom du groupe Widows on a Warpath au sujet de l'agent Orange. Ses représentantes demandent à venir à témoigner devant le comité.

Vous pouvez trouver à la Bibliothèque du Parlement un livre écrit par Chris Arsenault sur l'agent Orange. C'est un tout petit livret, en fait, qui n'est pas bien long à lire. Je le précise de façon totalement impartiale. J'ai lu ce livre et j'ai fait quelques recherches sur le sujet. Je constate que la situation est assez épouvantable: beaucoup de nos soldats ont carrément servi de cobayes pour tester les substances chimiques utilisées pendant la guerre du Vietnam. Ces tests ne pouvaient pas être faits sur les soldats américains, donc ils ont été faits sur les nôtres.

Je soulève la question, parce que je pense que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation et que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour parler davantage de ce qui s'est passé. Il serait dangereux d'oublier les substances chimiques qui ont été utilisées à l'époque et dont nous pourrions ressentir les effets aujourd'hui. Je ne sais pas trop où cela va nous mener, mais il s'agit ici d'anciens combattants qui souffrent encore aujourd'hui des effets de ces substances chimiques. Je pense que si vous lisez le livre de la Bibliothèque du Parlement ou que vous l'achetez, vous allez partager mes inquiétudes. Je pense qu'il vaut la peine de s'y attarder un peu.

C'est une idée que je lance. Je sais que vous avez reçu ma demande, mais ce qui est arrivé à l'époque est assez épouvantable, et je pense qu'il faut en être conscients, en tant que députés.

Le président: Merci, madame Sgro.

Si vous n'avez rien à ajouter, nous allons nous revoir dans une semaine. La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>